



L’importance de la sensibilisation des ambassadeurs auprès de l’Union africaine sur le projet de Protocole africain sur l’abolition de la peine de mort

Addis-Ababa le 28 mars 2019 – La Fédération internationale des ACAT (FIACAT), la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Commission africaine des droits de l’Homme et des peuples (CADHP) et l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont organisé un atelier de sensibilisation sur le projet de Protocole africain sur l’abolition de la peine de mort auprès des membres du Groupe des Ambassadeurs francophones (GAF) de l’Union africaine.

En quelques années, l’Afrique est devenue le continent le plus dynamique en termes d’avancée vers l’abolition de la peine de mort. Aujourd’hui, sur les 55 Etats membres de l’Union africaine, 21 ont aboli la peine de mort. De nombreux États du continent africain ont voté en faveur des résolutions des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales, certains les ont même co-sponsorisées. Cette dynamique africaine est d’autant plus visible dans l’espace francophone car sur les 21 pays africains abolitionnistes, 18 font partie de la Francophonie.

Pour autant, les années à venir sont charnières pour l’adoption d’un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples sur l’abolition de la peine de mort en Afrique. En avril 2015, la Commission africaine des droits de l’Homme et des peuples (CADHP) a adopté ce projet de Protocole, qui a ensuite été soumis à l’Union africaine. Le projet de Protocole n’a toujours pas été examiné par les instances de l’Union africaine.

C’est pourquoi, pour soutenir les avancées et la dynamique du combat abolitionniste en Afrique, la CADHP, l’OIF, la FIACAT et la WCADP ont organisé un atelier de sensibilisation auprès des membres du Groupe des Ambassadeurs francophones (GAF) de l’Union africaine sur le projet de Protocole africain sur l’abolition de la peine de mort, le jeudi 28 mars 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Après des échanges fructueux, l’adoption d’un instrument juridique régional africain prescrivant l’abolition de la peine de mort paraît plus que jamais nécessaire.

Rappelant qu’une fois ce Protocole adopté, il ne liera que les Etats ayant la volonté de le ratifier, la FIACAT encourage les Représentants permanents auprès de l’Union africaine à promouvoir et soutenir le projet Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples sur l’abolition de la peine de mort en Afrique.

Contact presse :

- FIACAT : Xavière Prugnard, Représentante auprès de l’Union africaine – x.prunnard@fiacat.org